

Pieter Timmermans : « Je ne crois pas à la réduction du temps de travail »

SOCIAL La FEB lance le « job lift », pour créer de l'emploi après les baisses de charges

► Le patron de la fédération d'employeurs annonce un « signal à la société », pour engranger des embauches.
► Aux syndicats, il demande le calme pour ne pas casser le début de reprise.

ENTRETIEN

Le gouvernement insiste : après le glissement fiscal (tax shift), il appartient aux patrons d'utiliser la nouvelle latitude financière qui leur est offerte en procédant à des embauches. Sont-ils vraiment prêts à engager ? Pour sa rentrée, l'administrateur délégué de la fédération patronale fédérale, la FEB, Pieter Timmermans en fait une priorité – pas un engagement – et lance même une opération : le « job lift ».

Est-ce que la Belgique va mieux ?

Il y a quelque chose qui bouge. Il y a six mois, la plupart de mes secteurs émettaient une appréciation négative ou stable sur l'activité économique. Aujourd'hui, la plupart sont dans le camp stable ou en hausse. Du point de vue de la croissance, de l'emploi et de la consommation, quelque chose bouge dans le sens positif.

Comment l'expliquez-vous ?

Il y a la baisse des prix pétroliers. C'est une économie de 300 à 400 euros pour un ménage moyen. C'est une économie substantielle. Deux : il y a un effet de confiance. Les entreprises commencent par regagner de la confiance, elles investissent, puis il y a de l'emploi. On voit tout doucement que l'emploi commence à se créer.

Les syndicats ne partagent pas votre opti-

misme : ils annoncent une manifestation nationale le 7 octobre.

Je ne suis pas à l'aise quand j'entends parler d'automne chaud, d'actions syndicales. Je souhaiterais plutôt parler d'automne courageux.

C'est-à-dire ?

Il y a du pain sur la planche. On n'a pas besoin d'actions syndicales, on a besoin de concertation sociale. Il y a trois options. Soit on se repose sur ses lauriers et on ne fait rien. Soit on conteste par des grèves et manifestations. Ou bien on continue à se parler et à réformer. Je penche évidemment pour la troisième.

Mais il y aura une manifestation.

Une manifestation, oui, pas une grève. La nuance est importante. Mais il faut bien se rendre compte qu'on est à un moment-clé. Ne cassons pas la reprise avec des mouvements. Ce n'est pas la FEB qui dit que les 10 % de revenus les plus faibles ont le plus progressé ces dix dernières années, ce sont des organismes indépendants. Ne cassons pas cela.

Vous êtes prêts à embaucher ?

Le tax shift est décidé. Maintenant, il faut l'exécuter et cela créera des emplois. Place au « job lift ».

Le job lift ?

En tant qu'employeurs, nous voulons donner un signal à la société. Le premier octobre, nous organisons un forum au Heysel sur l'emploi des jeunes. Comment pouvons-nous les aider à trouver du travail au moment où les créations d'emploi reprennent ? C'est la première étape de ce job lift. Première étape. Deuxième étape : nous allons dire aux investisseurs et entreprises étrangers qu'il y a quelque chose qui

change en Belgique : le saut d'index, la compétitivité, la réforme des pensions, le tax shift, la baisse des charges.

Mais vous refusez de prendre un engagement à réaliser ces embauches.

Je suis plus que convaincu que le tax shift va créer des emplois. Il y aura encore des entreprises qui vont licencier. Il y aura encore des secteurs en difficulté. Mais le tax shift va mener à des embauches, variables selon les secteurs et les entreprises. Mais cela dépendra de tellement de facteurs que je ne peux m'engager. Economiquement, c'est du non-sens. Dire il y aura 33.301 emplois, c'est impossible, mais qu'on sera dans cet ordre-là, je le crois.

Pour créer de l'emploi, certains syndicalistes demandent une réduction du temps de travail. Une piste pour le job lift ?

Une telle demande, à ce point idéologiquement teintée, n'a guère de chance d'arriver à la fin d'un processus de discussion et de sélection de sujets à négocier entre partenaires sociaux. Regardez ce qui s'est passé en France avec les 35 heures... Je n'y crois pas.

Vous ne croyez donc pas que cela peut créer des emplois supplémentaires ?

Non. Ce n'est pas comme cela que fonctionne un marché du travail. Il existe à ce jour 24 systèmes légaux de réduction du temps de travail ou de « systèmes autorisant l'absence au travail ». C'est beaucoup. L'idée d'un « compte-carrière », alimenté de manière flexible par le travailleur, accepté de manière flexible par l'entreprise, me semble une meilleure idée. Plus moderne, et qui correspond davantage aux aspirations des jeunes. ■

Propos recueillis par
BERNARD DEMONTY et FRANÇOIS MATHIEU

priorité « Revoir la loi de compétitivité »

Reprise économique, regain de confiance, tax shift, les signaux sont au vert pour vous... Et cette loi de 1996 sur la compétitivité, elle devient quoi ?

Elle devient urgente à réformer. Je souhaiterais en effet que la concertation sociale qui va s'ouvrir en fin d'année pour discuter des salaires de 2017 et 2018 se passe le mieux possible. Pour cela, pas de secret, il faut en discuter avant la fin de l'année car en mai 2016, il y a des élections sociales. On voit rarement de grandes décisions prises peu avant des élections sociales (rires). Il faut donc commencer à en discuter dès à présent, comme le prévoit du reste l'accord gouvernemental ; sinon, j'en conclurais que certains autour de la table souhaitent que le gouvernement décide à leur place.

Qu'en pensent les autres partenaires sociaux ? Un agenda a-t-il été fixé ?

C'est en tout cas à l'ordre du jour, au Conseil central de l'économie. Nous aurons des réunions en octobre, novembre... J'imagine mal que 20 ans après l'entrée en vigueur de cette loi de compétitivité, on ne parvienne pas à la dépoussiérer. Dans les discussions que nous avons eues récemment, je n'ai, par principe, rien entendu ou lu qui me laisse penser qu'on ne puisse pas entamer des négociations avec les partenaires sociaux.

Qu'est-ce qui est non négociable ?

Tout est négociable. Notre objectif doit être le développement de notre économie. On doit éviter qu'un handicap salarial de 15 ou 20 % ne se reproduise. Le différentiel existe toujours aujourd'hui même s'il sera de 8-9 % d'ici à la fin de la législature grâce aux mesures prises de réductions des charges patronales. Comme nous sommes une économie ouverte, essentiellement tournée vers les exportations (60-65 %) et que l'économie s'est internationalisée, cette loi de 1996 doit être revue...

Est-ce que la référence aux Pays-Bas, à l'Allemagne et à la France pour mesurer l'écart salarial est encore pertinente ?

Oui. Parce qu'entre les deux tiers et les trois quarts de nos exportations vont vers ces pays-là. En 1997, il y avait 7 pays, et la négociation pour les ramener à 3 avait été difficile. Mais entre cette époque-là et aujourd'hui, il y a eu l'internationalisation de l'économie.

Il faut donc intégrer l'Italie, l'Espagne, où les salaires sont plus faibles... ?

Fermer les yeux sur une réalité n'aidera pas. La nouvelle loi, si elle est virtuelle, ne servira pas à éviter de nouveaux handicaps salariaux à l'avenir. Cela n'aurait pas

de sens : on a perdu des dizaines des milliers d'emplois dans l'industrie à cause des manquements de la loi de 1996.

Le gouvernement vous a-t-il donné mandat pour discuter ?

Non, mais cela doit faire partie de la discussion que nous aurons avec le gouvernement. Le Premier ministre a annoncé qu'il allait rencontrer les partenaires sociaux ; je m'attends à recevoir une invitation dans le courant du mois de septembre.

Et les pensions ?

C'est un autre chantier très vaste, prioritaire, pour lequel nous avons reçu mandat de discuter, notamment de la pénibilité au travail. Mais à cet égard, je crois qu'il conviendrait plutôt de discuter du squelette de la réforme, et d'y adjoindre ensuite des exceptions, plutôt que commencer à discuter des exceptions d'abord. En 2005, lors des négociations sur le Pacte des générations, cela n'a pas fonctionné. Définir ce qu'est un travail pénible relève de l'impossible, car il s'agit de couler dans une loi ce qui relève d'un sentiment personnel. Tout le monde ou presque pense qu'il a un métier pénible... ■

Propos recueillis par
B.Dy et F.M.

ANALYSE

Les patrons marchent sur des œufs

L'administrateur délégué de la fédération patronale fédérale adopte une prudence de Sioux dans l'interview qu'il nous accorde. On l'a connu prompt à critiquer grèves et manifestations sans ménagement dans le passé. Ici, le ton est plus modéré. Il faut dire que le patronat marche sur des œufs. Il est conscient que les mesures prises par le gouvernement ces derniers mois sont favorables aux décideurs économiques. Dans ce contexte, et à un mois de la manifestation nationale, une arrogance mal placée pourrait mettre le feu aux poudres et alimenter une contestation sociale qui a, justement, du mal à prendre. Mais les arguments du dirigeant de la FEB pour appeler au calme ne sont pas fantaisistes pour autant : les signes de reprise dont il parle sont confirmés par les grands instituts de prévision, tant en Belgique qu'à l'étranger. Le climat est donc effectivement propice à un regain d'activité. Mais il reste fragile et les entrepreneurs se passeront volontiers, dans ce contexte, de grèves ou de mouvements d'envergure.

Mais en contrepartie, ils savent qu'ils vont devoir donner des gages. Dans une partie de la population vit le sentiment que le gouvernement a donné un coup de pouce très important aux employeurs, tout en alourdissant la facture des particuliers, et très peu celle des plus fortunés. Les gages ne sont, du reste, pas seulement à donner à la population. Le gouvernement lui-même, y compris dans sa composante la plus à droite, demande des embauches, et compte beaucoup sur le retour d'ascenseur des employeurs. Leur action commune, si embauches il y a, permettra de justifier l'action du gouvernement. Rappelons que l'objectif affiché unique des réformes du fédéral, c'est l'amélioration de la compétitivité et donc la création d'emplois. La FEB l'a manifestement compris et prend les devants.

B.DY